

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES-LA LOYERE

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes-La Loyère s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Alain GAUDRAY, Maire, sur convocation adressée le 05/01/2017, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : DURY Michel, GRISARD Lise, HADORN Camille, FAUVAUX Virginie, LEGRAND Emilie, MOREL Annick, MUTHELET Laurent, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, ROESLER Patricia, REVOL Hélène, SANCHEZ Grégory, SANTIAGO Patrick, VELOSO Alexiane, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés : HOHWELLER Fabrice pouvoir dûment établi à PARIS Fabienne
MENOTTI Claude pouvoir dûment établi à GAUDRAY Alain

Secrétaire de séance : GRISARD Lise.

Le Maire ouvre la séance et propose deux interventions avant d'aborder l'ordre du jour :

- Intervention de M. Raymond GONTHIER, Conseiller départemental
- Intervention de M. Alain ROUSSELOT-PAYET (Maire de Chatenoy-en-Bresse), Conseiller communautaire au GRAND CHALON, en charge de la mise en place du PLUI, assisté de Stéphanie VALETTE à la Direction de l'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'aménagement des trois rivières du Chalonnais.
Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES TROIS RIVIERES DU CHALONNAIS : DESIGNATION DES DELEGUES

RAPPORTEUR B. PION

Suite à la création du Syndicat Intercommunal d'aménagement des trois rivières du Chalonnais au 1^{er} janvier 2017, émanant de la fusion des trois syndicats de rivières, sont désignés, délégués titulaires et délégués suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANT
PION Bernard	ROESLER Patricia
DURY Michel	SANCHEZ Grégory

Adopté à l'unanimité.

1. VENTE DES TERRAINS DE CONDEMENE

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la vente en cours des terrains de Condemène, il restait une parcelle de terrain de 65 m² plantée d'une haie. Ladite parcelle A(d) a été proposée au riverain limitrophe au prix de 52 € le m², qui a décliné l'offre.

Le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Vincent DUBREUIL se portent acquéreurs et, propose de leur vendre la parcelle au prix de 52 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de vendre la parcelle A(d) d'une superficie de 65 m2, plantée d'une haie, au prix de 52 € le m2 à M. et Mme Vincent DUBREUIL
- AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et tous documents se rapportant à cette cession.

2. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CONTRAT DE GROUPE RISQUE STATUTAIRE.

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Monsieur le maire expose que le contrat d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, pour ses agents territoriaux, arrive à échéance au 31/12/2017.

La commune a la possibilité de charger le Centre de Gestion de Saône-et-Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Le Maire propose de confier au Centre de Gestion cette démarche.

Adopté à l'unanimité.

3. REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES ET DES SERVICES COMMUNAUX AU 1^{ER} FEVRIER 2017.

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Le Maire propose d'augmenter les tarifs de location des salles communales, de la halte nautique, des services de la porte verte, et des photocopies de 1 %, au 1^{er} février 2017.

Bernard PION aurait souhaité être associé à la révision des tarifs de la halte nautique. Les plages tarifaires, fonction des longueurs de bateaux ne lui semble pas équitablement fixées. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs de location des salles communales, des services de la porte verte et des photocopies de 1 % au 1^{er} février 2017.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Le maire rappelle l'engagement de l'équipe élue en juillet dernier. Le budget devra, en conséquence, être établi dans le respect de ce programme :

- Maintien d'un taux d'imposition bas. A noter le lissage des taux lié à la création de la commune nouvelle.
- Prévision des investissements par le biais de l'autofinancement (réduction des dépenses, révision des prêts) et possibilité d'un emprunt limité pour qu'à l'échéance du mandat la dette soit stable.

Les investissements 2017 seront axés sur la sécurité (vitesse), les aménagements urbains (place de l'église, aire de jeux...), la gestion des eaux pluviales (Haut de Condemène, rues Meix Veau/Meix Joublot) , et éventuellement des opportunités d'acquisitions immobilières.

5. VILLE DE CHALON : CONVENTION FIXANT LES FRAIS DE SCOLARITE DANS LES ECOLES CHALONNAISES

RAPPORTEUR A. GAUDRAY

Le Maire soumet la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité, pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques élémentaires chalonnaises, dont cinq enfants sont concernés au titre de l'année 2015-2016.

Il rappelle que la contribution de la commune de résidence, aux frais de scolarité est obligatoire, sous motifs dérogatoires, lorsque la scolarisation des enfants hors de la commune est justifiée par :

- des raisons médicales (classes spécialisées)
- l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école de la même commune (regroupement de la fratrie)

La convention est adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

- A nouveau 2 représentants communautaires pour la commune de Fragnes – La Loyère
- Retour de la visite par Michel Dury et Alain Gaudray d'un des 2 logements qui seront mis à la vente par M Rebouillat. Un courrier sera fait pour avoir les diagnostics obligatoires, visiter le second logement lorsqu'il sera vacant début février, et sur les prix de négociations.
- Prochaines dates :
 - o samedi 4 février Dictée du Rotary dans les locaux de l'école
 - o Samedi 28 janvier à 17 h 00 signature du pacte de l'amitié avec les Brionési
 - o Samedi 21 janvier à 11 h 00 inauguration des rues Meix Veau et Meix Joublot rénovées

La séance est levée à 23 h 00

Prochain conseil municipal le 7/02/2017